



L'an deux mil vingt-trois, le treize avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Pont-à-Marcq, par convocation en date du sept avril deux mil vingt-trois, s'est réuni en salle du Conseil de la Mairie de Pont-à-Marcq, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain CLEMENT, Maire de Pont-à-Marcq.

La convocation a été affichée sur l'écran d'affichage numérique de la mairie le sept avril deux mil vingt-trois.

Présents : Sylvain CLEMENT, Fernand CLAISSE, Marie Gaëtane DANION, Jean Marie PERILLIAT, Albertina MEIRE, Olivier FRANCKE, Sylvain THULLIER, Pascale DEFFRENNES, Fabrice BLONDEL, Laurent DARRAS, Laurence DATH, Sophie DUGRAIN, Guillaume CARDON, Séverine FLAMENT, Audrey DEMAIN, Margaux LANGLANT, Philippe MATTON, Éric LAURENT, Laëtitia RENSKI, Frédéric BERNABLE.

Absent : Lucile TYRAN donne pouvoir à Eric LAURENT, Franck DENISE donne pouvoir à Sylvain THULLIER.

Soit : 21 présents et 2 absents avec pouvoir.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Madame Albertina MEIRE.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

L'assemblée est informée que la séance est enregistrée pour simplifier la réalisation du PV.

D2023-04-13/21 Vente d'un aspirateur de feuilles

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil que l'aspirateur de feuilles de marque *François et Fils*, acheté le 24 juin 2019 chez MAPP au prix de 4 834,80 € TTC, n'est pas utilisé par les services techniques.

En effet, ce matériel présente des caractéristiques qui ne correspondent pas aux besoins de nos services et notamment une puissance effective inadaptée qui présente plus de risque pour une intervention en zone urbaine et habitée que de solutions.

Ce matériel n'a été utilisé qu'à quelques reprises et la sobriété dans laquelle s'engage la commune engage à vendre ce type de bien.

Etant donné son très bon état et une évaluation des prix moyens du marché pour des matériels équivalents, Monsieur le Maire propose donc de mettre en vente ce patrimoine communal au prix de 4000 euros afin d'une part de créer une recette supplémentaire pour la commune et de supprimer quelques dépenses de fonctionnement : entretien, contrôle technique, réparations éventuelles. Le prix plancher est proposé à 3500 euros en cas de négociation.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir :

- Acter la vente de ce matériel ;
- L'autoriser à négocier selon les conditions de la présente ;
- L'autoriser à signer tout document y afférent.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à la vente de l'aspirateur à feuilles mentionné dans la présente.



CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 13 avril 2023 – Pont-à-Marcq

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

S²LO

ID : 059-215904665-20230414-D2023_04_13_21-DE

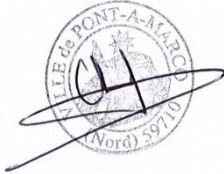
Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Fait à Pont-à-Marcq le 14/04/2023,

Le Maire,

Sylvain CLEMENT



La secrétaire de séance,

Albertina MEIRE